

COMPTE-RENDU de la réunion CPNCTHS du 13 Février 2019

LA VISION DE FRANCE CHIMIE « SANTÉ, SÉCURITÉ, PRÉVENTION »

A la lecture de la déclaration d'entrée de séance, la CGT propose de quitter la réunion si la chambre patronale n'accepte pas d'élaborer un ordre du jour de façon paritaire.

Devant un refus majoritaire des autres OS, la CGT propose de suivre l'ordre du jour de la réunion à la seule condition que la chambre patronale s'engage à fixer une autre date de réunion avec un ordre du jour où figureront les points décrits dans l'accord du 18 juillet 2016 ainsi que ceux que porteront les OS.

Cette proposition obtient l'adhésion de l'ensemble des OS.

La chambre patronale accepte d'accéder à la demande de la CGT et fixe une date de réunion au 17 avril 2019 avec un ordre du jour élaboré de façon paritaire.

Lors de cette réunion, France chimie se gargarise de l'attractivité de la branche. Elle met en avant un niveau de protection qui lui semble optimal, La CGT, rappelle quelques accidents dramatiques qui se sont déroulés en 2018.

- Pollution industrielle inacceptable sur la plateforme industrielle de Mourenx (64) par l'entreprise SANOFI.**
- Accidents mortels de salariés Ponticelli chez le donneur d'ordres YARA.**
- Explosion faisant un blessé grave chez Isochem.**
- Fuite d'oxygène déclenchant un POI en région parisienne.**
- Explosions de produits chimiques sur les sites de Fos et Lavera.**

En tout état de cause, la CGT s'interroge sur la réelle stratégie des adhérents de la branche pour mener à bien une politique de prévention. Ce n'est pas au travers d'écrans de fumée de type "Responsible care" et dans le rapprochement entre MASE UIC et VCA.P qu'ils y arriveront !

Dans la continuité, France chimie, par la signature unilatérale du règlement de gestion du fonds social de la mutuelle de branche, fuit ses responsabilités sociales et sociétales en ayant recours à l'argent des assurés pour financer des actions collectives qui sont de la seule responsabilité des employeurs. Plus insupportable encore, le financement par ces mêmes moyens à combler la perte de salaire aux travailleurs en Accident de Travail et Maladies Professionnelles.

L'insoutenable a atteint son paroxysme quand France Chimie nous a présenté la démarche handicap de la branche. Le pourcentage de salariés en situation de handicap dans l'avenant 1 est supérieur de 7 fois par rapport à l'avenant 3, le patronat n'a donné aucun argument. Si nous faisons un parallèle avec l'espérance de vie en bonne santé, cela démontre que le travail de cette catégorie de salariés à un fort impact négatif sur la santé. France Chimie est restée muette.

Comment ne pas rappeler que la CGT ne cesse d'alerter par ses interventions auprès des directions afin que soit inversée la politique mise en œuvre dans les entreprises. Les sollicitations de la CGT concernant le développement d'une politique industrielle ambitieuse et d'une stratégie bénéfique pour la prévention semblent malheureusement restée lettre morte.